

Décision

(adoptée par la Conférence du désarmement à sa 877^e séance plénière, le 14 juin 2001)

La Conférence du désarmement, réaffirmant sa volonté résolue d'œuvrer énergiquement à l'approbation d'un programme de travail en prenant la proposition Amorim, telle qu'elle a été publiée sous la cote CD/1624, comme base de nouvelles consultations intenses et en tenant compte de toutes les propositions pertinentes,

Décide de désigner des coordonnateurs spéciaux pour les questions du réexamen de son ordre du jour, de l'élargissement de sa composition, ainsi que de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement. Dans l'accomplissement de leurs tâches, ces coordonnateurs spéciaux tiendront compte de toutes les vues et propositions, ainsi que des initiatives futures. La Conférence prie ces coordonnateurs spéciaux de lui faire rapport avant la fin de la session de 2001.
